

# ( fenêtrés sur .Nièvre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 11/10/2013

## EDITO

Christophe Bolle

Un peu plus d'un mois après la rentrée, la plupart des enseignants du premier degré se disent fatigués, voire exaspérés.

Si cela n'est pas une nouveauté à proprement dit, cette première période étant toujours assez « lourde » en terme de réunions (parents, RASED, premier CMC, mise en place de l'APC, deuxième journée de pré rentrée...), il n'en demeure pas moins que la réforme des rythmes, cafouilleuse, n'est sans doute pas étrangère à cet état. A ce sujet, le SNUipp-FSU, dans chaque département, va sonder les collègues en vue d'une éventuelle action après les vacances de la Toussaint.

De même, une certaine confusion règne dans la maison « Education Nationale ». Des « larges » consultations, que ce soit sur l'éducation prioritaire, dont on peut craindre pour notre département qu'elles aboutissent au déclassement de certaines zones, ou sur les programmes, décidées à la va vite, sur une courte période, obligeant une nouvelle fois les collègues à prendre sur leur temps personnel déjà bien « entamé » à cette époque de l'année.

Et que dire de la journée de rattrapage ? Quelle confusion ! D'un côté le ministère explique que les élèves doivent récupérer le lundi 2 septembre, de l'autre notre DASEN nous demande de récupérer un jeudi des vacances de la Toussaint. Difficile à comprendre !

Et la revalorisation ? Les caisses sont vides, nous rétorque notre ministre depuis dix-huit mois, alors qu'il arrose allègrement les « cadres » de l'Education Nationale (voir page 2) de primes diverses...

Stop ! La coupe est pleine !

N°199  
Octobre 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46  
Courriel : [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)

**Sommaire :** P.2 : Carrière : journée de rattrapage, permutations, promos, maîtres formateurs P.3 : Actu : budget 2014, programmes P.4 : Métier : rythmes scolaires **Encarts :** bulletin d'adhésion, enveloppe



## LA COUPE EST PLEINE !



Pour un syndicalisme combatif!

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

**FSU**

## BRÈVES

### Le nombre du mois

# 4 200

Comme le montant de la prime « de fonction », revalorisée de 20 %, que toucheront les DASEN et les secrétaires généraux d'académie cette année. A cette prime s'ajoute une autre, dite de « résultats » de 5 600 € annuels... A mettre en parallèle avec l'indemnité dite également « de fonction » dont ont été privés les maîtres formateurs de la Nièvre (voir ci-contre). Et pendant ce temps, le point d'indice est gelé pour la 4e année consécutive...

### La phrase

« La question des traitements dépend des ressources de l'État et tant que nous sommes dans la crise où nous sommes, nous ne pouvons pas faire davantage. Nous faisons le maximum, avec des priorités claires et assumées. », Vincent Peillon le 19 juillet 2013, Mediapart. A méditer. Les priorités semblent claires (voir ci-dessus)...

### Service des remplaçants : le SNUipp-FSU interpelle le ministre

Tous les enseignants du premier degré exerçant dans les écoles sont soumis à un service d'enseignement de 24 heures hebdomadaires et de 108 heures annualisées, défini par le décret 2008-775. Cette réglementation concerne donc les titulaires remplaçants comme cela est rappelé dans la circulaire du 4 février 2013. Or, dans certains départements, dont la Nièvre, du fait de la réforme des rythmes (encore elle !), certains remplaçants sont amenés à dépasser leurs horaires de service. C'est pourquoi le SNUipp-FSU, dans un courrier, a demandé au ministre que « les obligations de service des titulaires remplaçants soient respectées ». Et que dire de la procédure pour la saisie des horaires de travail hebdomadaires des remplaçants, lourde, redondante et pas adaptée, aussi bien pour les collègues que pour les services administratifs ?

## JOURNÉE DE RATTRAPAGE : PEU CLAIR !

*De nombreuses questions sont posées sur la journée (ou les demi-journées) travaillées les 13 novembre et/ou 11 juin. Les réponses des DASEN et IEN n'étant pas toujours exactes et satisfaisantes (voir le courrier du DASEN de la Nièvre), vous trouverez ci-dessous l'explication d'après les textes et les précisions du ministère lors du CSE du 22/11/2012.*



« Journée de récupération des vacances de Toussaint », tel est l'objet du courrier du 7 octobre, adressé par le DASEN aux écoles. Difficile à comprendre, puisque cette année, il n'y a pas officiellement de journée de rattrapage de vacances ! En effet, cette année, les élèves étant rentrés un mardi (pré-rentrée le lundi pour les enseignants), leur semaine n'est donc pas complète. Or, le ministre, qui doit garantir les 36 semaines légales de cours, doit compenser le jour de moins de classe de cette première semaine pour les élèves. C'est la raison pour laquelle les écoles fonctionnant en 4 jours doivent travailler le 13 novembre prochain, et les écoles à 4,5 jours les 13 novembre et 11 juin après-midi. Comment comprendre alors que « c'est un jeudi qui est récupéré sur les vacances de la Toussaint », comme l'indique le DASEN dans son courrier ?

### PERMUTATIONS 2014 :

#### LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

**Jeudi 7 novembre 2013** : publication de la note de service (règles et barèmes) au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

**Jeudi 14 novembre 2013** : ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.

**Mardi 3 décembre 2013** : clôture des inscriptions.

**Lundi 10 mars 2014** : résultats.

### BIENTÔT LES PROMOS !



La CAPD traitant des **promotions des instituteurs et des professeurs des écoles** aura lieu fin novembre ou début décembre. Elle traitera de

l'avancement des PE du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, et de celui des instits pour l'année civile 2014. Plus d'infos prochainement sur notre site et dans notre prochain bulletin.



### MAÎTRES FORMATEURS : LE SNUIPP-FSU 58 A ÉCRIT AU DASEN

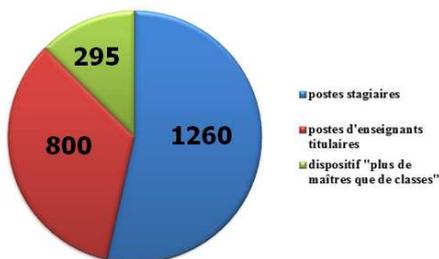
*Le 29 mai dernier, le SNUipp-FSU était reçu en audience au ministère pour évoquer la situation des formateurs. A cette occasion, la question des IPEMF et DEA qui ne perçoivent toujours pas l'indemnité de fonction avait été évoquée, et le ministère s'était engagé à régulariser la situation. Or, à ce jour, certains maîtres formateurs de la Nièvre n'ont toujours pas perçu cette indemnité, le DASEN ayant une interprétation différente du décret qui la régit.*

Depuis 2010, suite à la mise en place de la réforme de la masterisation, l'indemnité de fonction des « instituteurs et PE maîtres formateurs chargés du tutorat des professeurs stagiaires et de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement » a été modifiée. Dans certains départements, dès la parution du décret, cette indemnité a posé problème, diverses interprétations étant faites avec des lectures restrictives. Ainsi, dans la Nièvre, seuls les IPEMF qui ont assuré le tutorat d'un ou plusieurs PES (stagiaires) ont touché cette indemnité lors de l'année scolaire 2011-2012, ceux ayant accueilli et accompagné un étudiant n'y ayant pas eu droit... Pourquoi ? Parce que le DASEN a estimé que pour prétendre à cette indemnité, il fallait remplir les deux conditions : accompagner à la fois un stagiaire et un étudiant ! Le secrétariat national du SNUipp-FSU avait alors, dès 2012 (!), demandé et obtenu du ministère que cette indemnité soit versée à tous les maîtres formateurs. Qu'est-il advenu dans la Nièvre ? Eh bien... rien ! Le DASEN de la Nièvre "renâcle" toujours... Pour cette raison, le SNUipp-FSU 58 s'est adressé à lui pour lui demander de procéder au versement de l'indemnité qui est due à certains maîtres formateurs du département (voir courrier sur notre site). Il n'y a pas de petites économies (enfin, cela dépend pour qui)...

## BUDGET 2014 : PRIORITÉ AU PRIMAIRE EN RETRAIT

Le projet de budget 2014 sera en légère hausse avec la création de 2 355 postes dans le 1er degré. Une programmation en léger recul par rapport à 2013 (+3 046 postes) qui couvrira difficilement les besoins sur le terrain.

L'étude du budget pour le primaire permet aujourd'hui de faire ressortir les premières tendances pour la rentrée 2014. L'école primaire bénéficiera de créations concrètes (2 355) moins importantes que l'an dernier (3 046), la formation initiale (stagiaires rémunérés à plein temps mais à mi-temps dans les écoles) absorbant une part de ce budget. Dans un contexte de hausse démographique (30 400 élèves supplémentaires sont encore attendus, principalement en élémentaire) et de nécessité de déployer le « plus de maîtres que de classes », les RASED, les remplaçants pour remettre de la formation continue, la priorité au primaire se présente en retrait.



2013 supplémentaire). Ils compenseront les 7 800 départs (retraite, radiations, démissions...). Cela créera 800 postes dans les écoles.

-Enfin, le projet de budget prévoit également de rajouter 295 postes consacrés au dispositif plus de maîtres que de classes dans les secteurs les plus fragiles.



## PROGRAMMES : LE SNUIPP PUBLIE VOTRE AVIS

Dans le cadre de la consultation sur les programmes qui s'organise dans des conditions loin d'être satisfaisantes, le SNUipp-FSU vous invite à lui transmettre votre avis qu'il rendra public.

Jusqu'au 18 octobre, les enseignants des écoles ont été invités à donner leur avis sur les programmes de 2008 et ce, dans des conditions bien peu satisfaisantes alors que le SNUipp avait insisté pour qu'en ce début d'année scolaire particulièrement chargé pour les équipes enseignantes, au moins une demi-journée de classe soit banalisée à cet effet. D'ailleurs, dans la Nièvre, il est à noter, une fois de plus, que la date limite avait été avancée, au 11 octobre, on se demande bien pourquoi, alors que la date butoir pour le recueil des avis a été fixée au 18 octobre par le ministère.

### Votre avis doit être pris en compte

L'expertise professionnelle des enseignants, leur avis et leurs suggestions doivent être entendus et pris en compte. C'est pourquoi le SNUipp met à votre disposition une adresse spécifique « [snuipp.programmes@snuipp.fr](mailto:snuipp.programmes@snuipp.fr) », pour lui transmettre, en même temps qu'à votre inspection de circonscription ou à l'adresse du ministère « [consultation.primaire@education.gouv.fr](mailto:consultation.primaire@education.gouv.fr) » le fruit de votre réflexion et de vos travaux.

Le syndicat rendra publiques ces réponses d'écoles qui seront un point d'appui dans les discussions à venir avec le ministère et le Conseil supérieur des programmes.

### Rémunération : rien de nouveau...

Côté rémunération, ce budget est marqué par la poursuite pour la quatrième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010. Cette situation n'est plus tenable. Un courrier intersyndical de la Fonction publique demande l'ouverture de discussions sur ce sujet.

Pour les PE, la création de l'ISAE est budgétée. Son montant devrait rester à 400 euros annuel l'an prochain alors que le SNUipp demande un alignement sur le montant de l'ISOE. La hausse du ratio d'accès à la hors-classe est également financée.

$$1\ 260 + 800 + 295 = 2\ 355$$

-1 260 postes d'enseignantes et d'enseignants dans les écoles seront créés à la rentrée 2014 sur des supports des stagiaires lauréats du concours 2014 mi-temps en ESPE/mi-temps en classe.

-L'équivalent de 8 600 nouveaux titulaires en poste à temps plein arrivent sur le terrain (lauréats du concours

### ISAE : c'est pour tout le monde !

Une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), insuffisante, a été créée pour reconnaître une partie du « travail invisible » des enseignants des écoles (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles ...). Aujourd'hui, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais, ainsi que les CPC et les enseignants référents sont exclus du bénéfice de cette mesure alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres PE. **C'est injuste et inacceptable !** Le SNUipp-FSU lance une campagne de pétition pour demander au ministre de l'Éducation nationale que l'ISAE soit versée à tous les enseignants des écoles. Télécharger la carte pétition sur [http://snuipp.fr/IMG/pdf/carte\\_ISAE.pdf](http://snuipp.fr/IMG/pdf/carte_ISAE.pdf)

**MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS DEMANDONS QUE L'ISAE SOIT VERSÉE À TOUS LES PE !**

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) vient d'être créée au bénéfice des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Elle a pour objet de reconnaître une première partie de notre « activité professionnelle invisible » (suivi, évaluation des élèves, temps de concertation et de travail en équipe, temps consacré au dialogue avec les familles...). Tous les PE et instits ou qui les exercent assurent ces missions ! Tous doivent avoir droit à l'ISAE ! Or, à ce jour, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais ainsi que les CPC, les enseignants référents... en sont exclus ! C'est injuste et inacceptable !

**L'ISAE, C'EST POUR TOUS LES PE !**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

DEPARTEMENT : ..... ECOLE : .....

NOM(S) : ..... SIGNATURE(S) : .....

A remettre au SNUipp-FSU  
128, bd Bismarck  
75013 Paris  
ou à votre section départementale SNUipp-FSU

### 17 octobre : journée mondiale du refus de la misère

A l'occasion de la journée mondiale de refus de la misère, ATD-Quart Monde lance une campagne autour des préjugés et des discriminations, afin de « redire combien les personnes confrontées à la pauvreté ne sont pas traitées comme les autres. » Le SNUipp-FSU, partenaire de cette action, invite les enseignant-es à participer aux initiatives qui se dérouleront à cette occasion, à Paris comme en régions.

Des informations complémentaires sont accessibles sur le site [www.refuserlamisere.org](http://www.refuserlamisere.org)

## BRÈVES

### Une histoire de prime...

C'est une décision du rectorat qui a fait du bruit dans les 6 départements de l'académie d'Orléans-Tours : le versement d'une prime exceptionnelle de 94,12€ annuels pour les directeurs et directrices dont l'école « applique les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013 » peut-on lire dans la circulaire du DASEN d'Indre et Loire datée du 1er octobre et adressée aux 173 écoles passées à 4 jours et demi dans le département.

Cette indemnité, dégagée sur l'enveloppe dédiée aux activités péri-éducatives, visait à « saluer les actions et le dévouement des personnels » a précisé la rectrice, Mme Reynier. Mais coup de théâtre le 9 octobre au soir : l'indemnité ne sera pas versée, faute d'accord du ministère, qui a jugé cette initiative « trop atypique » et « prématurée alors qu'un groupe de travail spécifique aux directeurs d'école va s'ouvrir » déclarait la rectrice.

Pour le SNUipp-FSU, cette initiative hasardeuse et maladroite montre que le surcroît de travail lié à la réforme des rythmes appelle une reconnaissance. Si les directeurs et directrices sont directement touchés par la surcharge de travail induite par la mise en place des rythmes (désorganisation de l'école, rencontres avec les partenaires...), leurs collègues adjoints ne sont pas en reste (mise en place des APC, gestion des groupes, surcoûts engendrés, etc.) C'est pourquoi le syndicat estime que la reconnaissance financière est indispensable, pour tous les enseignants du premier degré !



Page 4

## COMITÉ NATIONAL DES RYTHMES SCOLAIRES : LE SNUIPP-FSU INTERVIENT

Le 7 octobre, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre lors du comité national de suivi des rythmes scolaires. Extraits de l'intervention du syndicat.



« Si, un mois après la rentrée, l'heure n'est pas encore au bilan, le SNUipp estime qu'il faut dresser de premiers constats objectifs d'une mise en œuvre des nouveaux rythmes très inégale d'une école à l'autre. Là, où les organisations de la journée et de la semaine donnent de premières satisfactions, force est de constater qu'elles sont le fruit d'un vrai travail de co-élaboration avec tous les partenaires, dont les enseignants. A l'opposé, partout où des schémas n'ont pas été pensés entre tous les acteurs, les organisations du temps se déploient de manière chaotique et bricolée, entraînant de réels dysfonctionnements : non prise en compte des besoins spécifiques des enfants de maternelle, occupations imposées et non réfléchies des salles de classe, cohérence insatisfaisante des temps scolaires et périscolaires, horaires des APC parfois soumis aux contraintes des mairies, diminution du temps d'intervention des ATSEM dans les classes au profit du périscolaire, manque d'animateurs, absence d'activités périscolaires ... »

### On signe pour la réécriture

Au 10 octobre, déjà près de 15 000 signatures sur la pétition en ligne du SNUipp-FSU pour obtenir du ministre une réécriture du décret sur la réforme des rythmes scolaires. Partout, les enseignants doivent être étroitement associés afin de faire valoir leurs propositions. Signez en ligne à l'adresse suivante : <http://questionnaires.snuipp.fr/rythmes>

### Ouvrir des discussions au ministère

« Le décret actuel soit un carcan qui a été pensé comme si les besoins des enfants quelque soit leur âge, mais aussi toutes les ressources des écoles étaient tous les mêmes ». Or, ce n'est pas le cas. « Pour avancer, il faut offrir davantage de souplesse : des organisations adaptées aux enfants aux conditions de travail des enseignants et aux réalités locales. En tout état de cause, comme le rappelle la pétition que nous venons de lancer, le nouveau décret devra s'inscrire dans un cadre conjuguant adhésion, adaptation et égalité ». En clair, il faut que « la communauté éducative ait la possibilité d'explorer toutes ces pistes afin de permettre à tous les élèves et à tous les enseignants de bénéficier d'un changement de rythmes réussi, serein et de qualité. »

### Le fonds d'amorçage reconduit ?

Recevant le président de l'Association des maires de France, le premier ministre a annoncé le 9 octobre le maintien du fonds d'amorçage en 2014. Le même volume d'aide serait reconduit pour aider les communes à appliquer les nouveaux rythmes.

### La réussite des élèves, c'est avant tout sur le temps de classe

« Nous rencontrons actuellement des milliers de collègues dans le pays. Nous voulons alerter le ministre sur le mécontentement voire l'exaspération qui grandissent sur les conditions de travail. D'une manière générale, la charge de travail des collègues et particulièrement des directrices et directeurs d'école s'est encore alourdie, avec de nouvelles sollicitations administratives et de nouveaux tableaux à remplir. Dans le même temps, ici et là injonctions et caporalisme se poursuivent. Stop ! La coupe est pleine. Nous réitérons nos propositions : la réussite des enfants ne peut se résumer à une réorganisation du temps sur la semaine et nécessite des changements sur le temps de classe. Il faut permettre à nos collègues de faire fonctionner le temps scolaire en toute sérénité. Il est grand temps aujourd'hui d'ouvrir les discussions. Pour leur part, les personnels y sont prêts. Au SNUipp-FSU, nous continuons d'être exigeant pour l'école, la réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants. »